



Vatel Foundation

Siège social : 8 rue DUHAMEL – 69008 LYON
Fonds de dotation

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31 décembre 2025



RSM Rhône-Alpes

2 bis, rue Tête d'Or

69006 LYON

T : +33 (0) 4 72 69 19 19

www.rsmfrance.fr

Vatel Foundation

Siège social : 8 rue DUHAMEL – 69008 LYON

Fonds de dotation

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2025

Aux Administrateurs du Fonds de dotation Vatel Foundation,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels du Fonds de dotation Vatel Foundation relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du Fonds de dotation à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les incidences de la première application du règlement ANC n°2022-06 exposées dans l'annexe aux comptes annuels.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux administrateurs.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité du Fonds de dotation à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le Fonds de dotation ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Fonds de dotation.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du Fonds de dotation à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

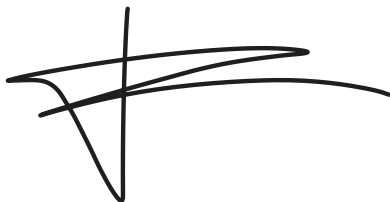
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Lyon, le 30 juin 2026

Le commissaire aux comptes

RSM Rhône-Alpes

Société de Commissariat aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de
Lyon-Riom

A stylized, handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a vertical line.

François-Régis de MONJOUR

Associé

Bilan Asso ANC N° 2023-03 (CEG)

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/25	Net au 31/12/24
ACTIF				
Immobilisations incorporelles				
Donations temporaires d'usufruit	962 000,00		962 000,00	962 000,00
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières				
Total Actif immobilisé (II)	962 000,00		962 000,00	962 000,00
Stocks et en-cours				
Créances				
Autres créances	599 400,18		599 400,18	355 200,18
Charges constatées d'avance	13 302,00		13 302,00	23 010,50
Divers				
Disponibilités	206 967,73		206 967,73	482 560,71
Total Actif circulant (III)	819 669,91		819 669,91	860 771,39
TOTAL ACTIF (I+II+III+IV+V+VI)	1 781 669,91		1 781 669,91	1 822 771,39

Bilan Asso ANC N° 2023-03 (CEG)

	Net au 31/12/25	Net au 31/12/24
PASSIF		
Fonds propres sans droit de reprise	977 000,00	977 000,00
Dotations non consommables	977 000,00	977 000,00
Fonds propres avec droit de reprise		
Réserves		
Report à nouveau	754 800,18	399 600,00
Excédent ou déficit de l'exercice	16 344,74	355 200,18
Situation nette (sous-total)	1 748 144,92	1 731 800,18
Total des fonds propres (I)	1 748 144,92	1 731 800,18
Fonds reportés et dédiés		
Fonds dédiés		81 952,30
Total des fonds reportés et dédiés (II)		81 952,30
Provisions		
Total des provisions (III)		
Dettes		
Emprunts obligataires et assimilés		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	97,39	66,91
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	33 427,60	8 952,00
Total des dettes (IV)	33 524,99	9 018,91
TOTAL PASSIF (I+II+III+IV+V)	1 781 669,91	1 822 771,39

CDR Asso ANC N°2023-03 (CEG)

	du 01/01/25 au 31/12/25 12 mois	du 01/01/24 au 31/12/24 12 mois
Produits d'exploitation		
Ventes de biens et de services		
Produits de tiers financeurs		
Utilisation des fonds dédiés	81 952,30	315 018,57
Total des produits d'exploitation (I)	81 952,30	315 018,57
Charges d'exploitation		
Autres achats et charges externes	86 007,56	17 618,57
Aides financières	223 800,00	297 400,00
Dotations aux amortissements et aux dépréciations		
Total des charges d'exploitation (II)	309 807,56	315 018,57
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	-227 855,26	
Produits financiers		
De participation	244 200,00	355 200,18
Total des produits financiers (III)	244 200,00	355 200,18
Charges financières		
Total des charges financières (IV)		
2. RESULTAT FINANCIER (III-IV)	244 200,00	355 200,18
3. RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV)	16 344,74	355 200,18
Total des produits exceptionnels (V)		
Total des charges exceptionnelles (VI)		
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)		
Total des produits (I + III + V)	326 152,30	670 218,75
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	309 807,56	315 018,57
EXCEDENT OU DEFICIT	16 344,74	355 200,18
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
TOTAL		
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
TOTAL		

Règles et méthodes comptables

Désignation de l'association : Fonds De Dotation Vatel Foundation

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2025, dont le total est de 1 781 670 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un excédent de 16 345 euros. L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Description de l'objet social, des activités ou missions sociales réalisées et des moyens mis en oeuvre

Ce fonds de dotation a pour objet :

- de porter des projets non lucratifs et d'intérêt général portés bénévolement par des jeunes dans les métiers de l'hôtellerie, de la restauration et du tourisme prioritairement en France et dans les pays où le groupe est implanté;
- favorise des projets non lucratifs et d'intérêt général concourant au rayonnement à l'international, de la langue, de la culture et de la gastronomie française;
- soutient des projets non lucratifs et d'intérêt général dans le domaine de l'éducation et la formation des jeunes, et de la solidarité pour des personnes malades ou démunies, afin de favoriser leur insertion ou réinsertion sociale et professionnelle;
- agit en France en faveur d'une meilleure connaissance de la culture juive et du dialogue interculturel et interreligieux.

Règles générales

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ne sont pas rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner

Règles et méthodes comptables

conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Le coût d'une immobilisation produite par l'association pour elle-même est déterminé en utilisant les mêmes principes que pour une immobilisation acquise. Ce coût de production n'inclut pas le prix d'achat des matières consommées des coûts attribuables à la préparation en vue de l'utilisation envisagée après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement. Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Règles et méthodes comptables

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Faits caractéristiques

Changement de réglementation comptable suite à la première application du règlement ANC N° 2022-06 et N°2023-03

Les règlements ANC N°2022-06 et ANC N°2023-03 relatifs à la modernisation des états financiers sont applicables de manière obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025. Cette première application constitue un changement de réglementation comptable. Les dispositions des règlements ANC N°2022-06 et ANC N°2023-03 s'appliquent à compter de l'exercice de première application sans emporter de conséquences sur les comptes antérieurs, autres que les reclassements nécessaires pour se conformer aux nouveaux modèles de bilan et de compte de résultat lors du premier exercice d'application.

Informations pertinentes et nécessaires à la compréhension des changements de présentation :

Le bilan et le compte de résultat sont présentés conformément aux nouveaux modèles figurant dans le règlement ANC N°2023-03.

Afin de présenter le bilan et le compte de résultat de l'exercice précédent (2024) selon les nouveaux modèles, des reclassements entre les rubriques ou les postes du bilan ou du compte de résultat ont été effectués au titre de la colonne comparative "31/12/2024".

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	962 000			962 000
Immobilisations incorporelles	962 000			962 000
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers				
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier				
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières				
Immobilisations financières				
ACTIF IMMOBILISE	962 000			962 000

Autres postes d'immobilisations incorporelles : 962 000
Dont donations temporaires d'usufruit : 962 000

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 612 702 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres			
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés			
Autres	599 400	599 400	
Charges constatées d'avance	13 302	13 302	
Total	612 702	612 702	
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Capitaux propres

Composition du capital social

Notes sur le bilan

Fonds propres

Tableau de variation des fonds propres

VARIATION DES FONDS PROPRES	A l'ouverture	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou consommation	A la clôture
Fonds propres sans droit de reprise	977 000				977 000
Dont générosité du public					
Fonds propres avec droit de reprise	81 952			81 952	
Dont générosité du public				81 952	
Ecarts de réévaluation					
Réserves		355 200		355 200	
Dont générosité du public					
Report à nouveau	399 600		355 200		754 800
Dont générosité du public					
Excédent ou déficit de l'exercice	355 200	-355 200	16 345		16 345
Dont générosité du public					
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées					
Droit des propriétaires (Commodat)					
TOTAL	1 813 752		371 545	437 152	1 748 145

Les dotations non consommables s'élèvent à 977 000 euros et se décomposent ainsi :

- Dotation initiale : 15 000 euros
- Donation usufruit : 962 000 eurs (*)

(*) Aux termes d'un acte du 4 Octobre 2022, le fonds de dotation VATEL FOUNDATION a reçu en donation l'usufruit de 7400 actions de la société VATEL DEVELOPPEMENT évaluées à 962 000 euros.

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 33 525 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine	97	97		
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	33 428	33 428		
Dettes fiscales et sociales				
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)				
Produits constatés d'avance				
Total	33 525	33 525		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice				
(**) Dont envers les associés				

Charges à payer

	Montant
Fournisseurs - fact. non parvenues	10 232
Banque - Intérêts courus à payer	97
Total	10 329

Notes sur le bilan

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charges constatées d avance	13 302		
Total	13 302		

Autres informations

Donations

Fonds dédiés

Ressources provenant de la générosité du public

	A l'ouverture de l' exercice	Reports A	Utilisations Montant global B	Utilisations Dont rembours. C	Transferts C	A la clôture de l'exercice Montant global A - B + C	A la clôture de l'exercice Dont fonds dédiés
Ressources liées à l	396 970	81 952	81 952				
Sous total	396 970	81 952	81 952				
Sous total							
TOTAL	396 970	81 952	81 952				